

19.06.2013 – 15:12 Uhr

Contre le travail de nuit et du dimanche

Bern (ots) -

Le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleuses et des travailleurs, a réaffirmé, lors de sa séance d'aujourd'hui, son opposition à la modification de la loi sur le travail (libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-service). Travail.Suisse ne se prononcera pas sur les deux autres objets soumis au vote populaire le 22 septembre 2013 .

Travail.Suisse ne veut pas que l'on dilue l'interdiction de travailler la nuit et le dimanche : telle serait la conséquence de la modification de la loi sur le travail adoptée par le Parlement. En cas d'acceptation de cette modification, les magasins des stations-service pourraient employer du personnel n'importe quand sans devoir requérir d'autorisation au préalable. Ces heures d'ouverture sans interruption ne sont pas indispensables, ni du point de vue économique, ni technique, et en plus, elles ne sont pas souhaitées par les consommateurs, comme plusieurs votations cantonales sur le sujet l'ont déjà démontré. Seuls les intérêts particuliers de l'association Union pétrolière y gagneraient. Par contre, la position des employé-e-s du commerce de détail serait péjorée, lesquel-le-s sont aujourd'hui déjà soumis à un horaire de travail long.

La libéralisation des heures de travail dans les magasins des stations-service constitue un premier pas vers d'autres amollissements des heures de travail dans le commerce de détail. Le Parlement a déjà approuvé d'autres interventions dont le but est la complète dérégulation du commerce de détail. Selon l'avis du Comité de Travail.Suisse, il faut mettre un terme à cette exigence avec un non dans les urnes le 22 septembre.

Travail.Suisse n'a décidé aucune consigne de vote sur l'initiative sur la suppression de l'obligation de servir et la révision de la loi sur les épidémies.

Contact:

Martin Flügel, Président de Travail.Suisse, 031/370.21.11 ou
079/743.90.05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100739931> abgerufen werden.